

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 avril 2021**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION ° 1**OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « GITE »**

Après s'être fait présenter les budgets (budgets principal et annexe) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées :

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour le budget principal et le budget annexe,

2°- Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget principal et du budget annexe,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Annexe « Gîte » dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 2

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « GITE »

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020, Budget Principal et Budget annexe, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 du Budget Principal et du budget annexe,

2°- Statuant sur l'exécution du budget Principal et du Budget Annexe de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget Principal et du Budget annexe,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire ayant quitté la séance pendant ce vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe tel qu'ils figurent dans le document joint.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Chantal CORDELIER,
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 avril 2021**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 3**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE**

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2020,

BUDGET PRINCIPAL :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats cumulés suivants :

- ☐ - 341 143.75 € en section d'investissement.
- ☐ - 151 481.60 € solde des restes à réaliser.
- ☐ + 492 625.35 € besoin de financement.
- ☐ 1 091 636.33 € en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DU GITE :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats cumulés suivants :

- ☐ 9 096.69 € en section d'investissement.
- ☐ - 5 656.36 € en section de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces résultats soient affectés de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

- Résultat d'investissement reporté – C/001 : 341 143.75 € (dépenses d'investissement).
- Affectation du résultat en investissement – C/1068 : 492 625.35 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté – C/002 : 599 010.98 € (recettes de fonctionnement).

BUDGET ANNEXE GITE :

- Résultat d'investissement reporté – C/001 : 9 096.69 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté – C/002 : 5 656.36 € (dépenses de fonctionnement).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2020 du budget principal et du budget annexe, comme indiqué ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

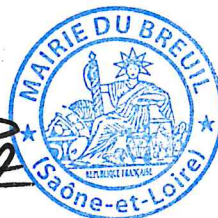
14 AVR. 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT DGS



Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.20 21

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 4

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – ANNEE 2021

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 les taux de Taxe d'Habitation (TH) appliqués en 2019. Les communes ne doivent donc pas voter de taux de TH en 2021. Le taux est ici indiqué à titre informatif.

Pour les communes, la compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Ce transfert sera réalisé par cumul du taux de TFPB voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le Département, soit 20.08 % pour la Saône-et-Loire, pour former le taux de référence de TFPB 2021.

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2021,

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux des impôts locaux comme suit :

TAXES	TAUX 2020		TAUX 2021
Taxe d'Habitation	17,99%		
Foncier bâti	commune	département	commune
	30,21%	20,08%	50,29%
Foncier non bâti	57,57%		57,57%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Chantal CORDELIER
MAIRE

Certifié exécutoire pour avoir reçu la délibération et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour LE MAIRE, par délégation

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 5

OBJET : SUBVENTIONS 2021

Les subventions 2021 attribuées par la commune le sont, entre autres, en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2021 :

Ne prennent pas part au vote Léon Matuszynski, Gilles Couvidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ETABLIT** comme suit la liste des subventions qui seront attribuées en 2021 et prélevées à l'article 6574 du budget principal.

Nom de l'association	Objet	2021
ACEM	SUBVENTION 2021	1 200,00 €
AMICALE PETANQUE	SUBVENTION 2021	750,00 €
APE	SUBVENTION 2021	200,00 €
ATTB TENNIS DE TABLE	SUBVENTION 2021	1 000,00 €
BASKET CLUB	SUBVENTION 2021	2 500,00 €
BILLARD	SUBVENTION 2021	400,00 €
CARPE BROGELIENNE	SUBVENTION 2021	200,00 €
CLIQUE SAPEURS POMPIERS	SUBVENTION 2021	200,00 €
COOP MATERNELLE	SUBVENTION 2021	1 800,00 €
COOP PRIMAIRE	SUBVENTION 2021	2 850,00 €

COS CUCM	SUBVENTION 2021	9 100,00 €
CREUSOT CYCLISME	SUBVENTION 2021	500,00 €
CREUSOT VELO SPORT	SUBVENTION 2021	500,00 €
EDUCATION NATIONALE	SUBVENTION 2021	80,00 €
ESAB FOOTBALL	SUBVENTION 2021	4 500,00 €
GPS	SUBVENTION 2021	300,00 €
HAMEAUX DU LAC	SUBVENTION 2021	280,00 €
JAMALV	SUBVENTION 2021	200,00 €
LA GAULE DU BREUIL	SUBVENTION 2021	600,00 €
OMS	SUBVENTION 2021	500,00 €
ONBS	SUBVENTION 2021	300,00 €
SENTIERS DU BREUIL	SUBVENTION 2021	1 000,00 €
TENNIS CLUB	SUBVENTION 2021	800,00 €
TOTAL		29 760,00 €
Non Affecté		18 240,00 €
TOTAL GENERAL		48 000,00 €

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



[Handwritten signature of Renaud Vibert]

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Chantal CORDELIER
MAIRE

[Handwritten signature of Chantal Cordelier]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 6

OBJET : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ANNEE 2021

Le CCAS intervient tout au long de l'année auprès des personnes en difficultés ou handicapées (délivrance de bons d'alimentation - attribution de secours - allocations aux personnes handicapées, bourses au BAFA et permis de conduire), et assure la gestion du « Paquebot ».

Il convient donc de prévoir une subvention d'équilibre pour aider le CCAS à financer toutes ces actions.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** au CCAS une subvention de fonctionnement de **18 700 €** au titre de l'année 2021
- **AUTORISE** le versement de cette subvention comme suit :

- 8 versements de 2 077 €
- 1 versement de 2 084 €

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour LE MAIRE, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 7

OBJET : BILAN 2020 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS RELATIFS A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DU BREUIL.

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité devrait donc inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP) prévue par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès le vote de cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les autorisations de programmes demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent par ailleurs être révisées.

Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements.

Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget, dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'année.

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir des autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) pour l'opération *Rénovation de l'éclairage public*.

Le bilan 2020 d'exécution des AP/CP est le suivant :

2020-1	Rénovation de l'éclairage public	Montant initial de l'AP (HT)	CP 2020 (HT) prévisionnel	CP 2021 (HT) prévisionnel
		1 007 100,00 €	600 000,00 €	407 100,00 €
		Montant actualisé de l'AP (HT)	CP 2020 (HT) réalisé	CP 2021 (HT) prévisionnel actualisé
		1 031 448,63 €	550 168,11 €	481 280,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan d'exécution 2020 de l'autorisation de programme et crédit de paiement.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Chantal CORDELIER

MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 8

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE 2021

□ **BUDGET PRINCIPAL**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Principal de l'année 2021, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 916 896,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 079 252,53 €

□ BUDGET ANNEXE GITE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Annexe du Gîte de l'année 2021 équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	29938,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	24885,43 €

Vu l'avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2021 :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitre les budgets 2021 ci-dessus

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 9

OBJET : MICRO CRECHE DE TORCY – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2021

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée Délibérante les dispositions relatives à la politique tarifaire mise en place, harmonisée sur l'ensemble du territoire national et qui exclut tout mécanisme de majoration pour les usagers des établissements d'accueil petite enfance des communes extérieures.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place sur le territoire de la CUCM, d'une participation financière, au taux actuel de 1 € de l'heure de garde, au bénéfice des villes pourvues d'un établissement d'accueil petite enfance.

Afin de répondre à une logique de territoire et de vie des familles, et compte tenu que des enfants dont les parents résident sur Le Breuil, sont susceptibles d'avoir recours au service de la Petite Enfance de Torcy (Multi accueil et Micro crèche), il convient de signer une convention avec la commune de Torcy actant une participation financière de 1 € par heure de garde pour les enfants domiciliés sur le territoire de notre commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la contribution horaire de 1 € demandée à chaque commune pour les usagers résidant sur leurs territoires et dont les enfants fréquentent la micro-crèche de Torcy.

- **DIT** que cette participation sera reversée à la Ville de Torcy semestriellement après réception d'un état de présence détaillé pour le ou les enfants ayant fréquenté une structure d'accueil et du titre de recette correspondant, par prélèvement à l'article 6554.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 AVR. 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08.04.2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER
MAIRE

